



ÉDITO

Voilà plus d'un an que notre petit journal n'est pas paru. Nous avons pris l'habitude de le diffuser tous les deux mois mais en 2020, rien !!!

En fait, pour ne rien vous cacher, une édition était prévue en mars 2020, mais elle a été annihilée par les événements survenus.

En effet, depuis un an maintenant nos vies ont été bouleversées par un virus et les mesures qui ont été prises.

Notre vie professionnelle a été transformée, avec un télétravail à marche forcée, des mesures de confinements successives, un couvre-feu et d'autres joyusetés.

Pourtant, rien n'a arrêté le NRP, le Jura sort exsangue de cette étape, en passant d'une implantation territoriale de 13 à 5 sites. L'accueil du public a été réduit de manière pérenne. Les espèces ne sont plus autorisées dans le réseau.

Le dialogue social (enfin le simulacre de dialogue social) a été repensé. Les réunions se font en distanciel (tiens un mot qu'on n'utilisait pas du tout et qui fait partie de notre quotidien aujourd'hui). Nous avons du nous adapter à cette nouvelle méthodologie. Pour autant, notre activité syndicale n'a pas été stoppée, nous continuons à œuvrer pour la défense de nos droits, du service public et de nos missions.

Les réunions étant toujours interdites à plus de 6, les HMI ne peuvent se tenir en présentiel en la période. C'est donc par l'intermédiaire de notre journal local, par le biais de notre lettre mensuelle aux agents que nous sommes autorisés à envoyer, que nous communiquons sur ce qui nous semble important.

Parce que l'information reste la clé de la réflexion, nous espérons vous apporter des éléments factuels et une analyse critique utile.

Courage à tous

« La connaissance est la clé du pouvoir, de la sagesse » Confucius



NRP39 : ES TU Là ?

Qui n'a pas déjà entendu dans son enfance : « Dans le temps passé, c'était comme ci ou comme ça... »

Nous nous sommes tous dit qu'il fallait vivre avec son temps et que ressasser le passé ne servait à rien.

Nous allons ressasser un peu le passé (pas si loin non vraiment pas loin) de la DDFIP39:

Entre 2015 et 2022, voici l'évolution des services la DDFIP39 :

	2015	2020	2021	2022
SIP	Lons	Lons	Lons	Lons
	Saint Claude	Saint Claude	Saint Claude	
	Dole	Dole	Dole	Dole
	Poligny	Poligny		
SIE	Lons	Lons	Lons	Lons
	Poligny			
	Saint Claude	Dole		
	Dole			
SPF	Lons	Lons	Lons	Lons
	Poligny			
Trésoreries	Arintnod	Arintnod	Arintnod	
	Moirans	Moirans	Moirans	
	Morez	Morez	Morez	
	Clairvaux	Clairvaux	Clairvaux	
	Saint Claude	Saint Claude	Saint Claude	SGC Saint Claude
	Bletterans	Bletterans		
	Champagnole	Champagnole		
	Nozeroy			
	Orgelet			
	Poligny	Poligny	SGC Poligny	SGC Poligny
	Salins			
	Sellieres			
Mont Sous Vaudray	Mont Sous Vaudray			
Lons Municipale	Lons Municipale	SGC Lons	SGC Lons	
Paierie	Paierie			
Dole	SGC Dole	SGC Dole	SGC Dole	
EHMS	EHMS			
Dampierre				
Chaussin				
Beaufort	Beaufort			
	30	21	13	8

Alors on peut toujours nous asséner le fait que nous devons évoluer avec notre temps, on peut toujours nous affirmer que le service public sera bien rendu, on peut toujours nous répéter que les agents sont heureux de leur sort, mais il y a un moment où trop c'est trop et il faut arrêter de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Nous avons mal à notre DDFIP, nous avons mal à la DGFIP, nous avons mal à la France !!!

FONDS DE SOLIDARITÉ:L'INSULTE AUX FONCTIONNAIRES

Le Canard enchaîné du 10/03 informait dans un article fort bien documenté, d'un échantillonnage fait par la DGFIP en juillet sur 92 000 entreprises bénéficiaires du fond de solidarité.

Sans surprise, 1/3 avaient fraudé pour un montant de 44 Millions, dont seuls 4 avaient été récupérés.

Face à cette situation, la réponse ministérielle laisse rêveur : au lieu de réorienter massivement les missions des agents pour empêcher cette gabegie d'avoir lieu, on met en avant l'embauche de contractuels pour récupérer l'argent.

Avec près de 100 000 ETP, notre ministère devrait le salut de sa mission de contrôle des entreprises à l'embauche de quelques centaines de contractuels.

On voudrait nous ridiculiser qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

ACCUEIL DU PUBLIC :HOMME LIBRE TOUJOURS TU CHERIRAS L'AMER

Fin 2020, des réductions horaires ont été présentées lors des CTL.

Avec le réseau France Service qui est censé compenser nos réductions horaires et les bureaux de tabac encaissant le liquide à notre place, la DDFIP n'a donc plus aucune raison de conserver un accueil physique aussi élargi !!!

Ce discours bien connu de réduction systématique de la sphère publique étatique, nous le condamnons sans cesse, le moyen à notre disposition étant a minima de voter contre.

Dans le Jura, c'est avec une certaine amertume que nous avons constaté que seuls 2 syndicats sur 4 ont voté contre lors des 2 CTL sur la question.

La CGT est fière d'avoir tenu son rang et de continuer à défendre les agents, comme le service public.

Les choix qui sont faits sont brutaux. C'est notre devoir que de défendre le service public, par conviction, mais également pour notre avenir.

Car quand nous n'accueillerons plus personne, il sera trop tard pour nous défendre contre des délocalisations de services.

FUSIONS DES INSTANCES:MOINS D'INSTANCES, MOINS DE DROITS

En 2023, les CTL et les CHSCT auront disparu dans la fonction publique, ils seront fusionnés en un Comité Social d'Administration (CSA).

Cela implique une division par deux du nombre d'élus, des instances aux compétences très (trop) larges, et un dialogue social toujours plus contraint.

Ainsi dans le jura, 7 sièges devraient être disponibles pour un champ de compétence extrêmement développé.

Ceci corrélé à la fin programmée des CAP locale, on sent que le monologue asocial va rapidement remplacer ce qui n'était déjà qu'un simulacre de dialogue.

Triste réalité



NOTE DE SERVICE 003,2021-STRATÉGIE DE L'ACCUEIL MISE EN ŒUVRE EN LOCAL!!!

Le 21 janvier 2021 (il était encore temps de souhaiter la bonne année!!), la note citée en titre est parvenue à tous les agents du département 39 par mail de notre chère direction.

Avec un titre si accrocheur, que faire d'autre sinon la lire ...

Grand bien nous en a pris puisqu'on apprend que :

« la stratégie de l'accueil à la DGFIP vise à mettre les usagers au cœur des préoccupations dans un contexte qui appelle une proximité accrue et une performance renforcée ».

et que « l'ambition de la DGFIP est un service proche du citoyen » !!!

Les agents du Jura ont eu la chance d'être destinataires d'une note de 8 pages, rien de moins vantant les mérites des réformes de la DGFIP .

Concrètement, cela se traduit par la fermeture de tous les services de proximité et les services restants s'orienteront sur un accueil exclusif sur rendez-vous !!!

Nul doute que les usagers apprécieront pleinement cette préoccupation de la DGFIP quand ils devront prendre leur voiture et rouler plus de 40 minutes pour se retrouver devant les portes closes d'un service recevant uniquement sur rendez-vous et pas tous les jours ...

Quant aux agents de la DDFIP, nul doute qu'ils apprécient pleinement les réformes qu'ils subissent avec la création des SGC et autres SDIF ou SIE départemental pour « une stratégie de l'accueil qui s'appuie sur une amélioration du service ».

Non, nous ne sommes pas pris pour des lapins de trois semaines et oui la marmotte plie bien le papier des tablettes de chocolat.



ET AUJOURD'HUI: CENTRE DE CONTACT DES PROFESSIONNELS, UNE ORGANISATION DÉSHUMANISÉE

Le 24/03, le bureau RH1A nous a communiqué le projet de gestion des agents qui travailleront dans les centres de contacts. Et le moins que l'on puisse dire est que les agents n'ont rien à y gagner :

- Les pauses sont calculées et comptabilisées à la minute près
- Un planning hebdomadaire est prévu 3 semaines à l'avance
- Une présence obligatoire en dehors des plages fixes est prévue
- Un temps de codification/récupération entre les appels d'au moins 37 secondes est prévu (une pensée pour la tête d'ampoule qui est parvenu à cette durée très humaine).
- Coaching avec enregistrements de conversation réelle
- les chefs de service peuvent être amenés à refuser des congés pour nécessité de service lors des pics d'activité.

Nous avons également appris qu'il n'y avait pas de candidature à l'encadrement, preuve que même les chefs de service ne veulent pas d'un tel poste !!!

Ne nous leurrions pas : cette organisation, c'est celle qui nous attend tous quand nous n'aurons plus d'accueil physique. Voilà pourquoi, depuis le début, la CGT défend un accueil physique important et large. Ce n'est pas par dogmatisme, c'est parce que lorsque notre implantation locale est menacée, lorsque le Service Public disparaît, rien n'empêche que nous soyons traités comme la pire des centrales d'appels.

PARKING : LA LUTTE DES PLACES AURA BIEN LIEU

Lors du CTL du 25/03, nous avons appris que 120 places de parking étaient disponibles sur le site de Lons Turgot pour 180 agents attendus en septembre. Mais selon la direction, cela devrait suffire largement car les temps partiels, le télétravail et les agents nomades devraient permettre à tous d'obtenir des places.. Face à la désapprobation assez générale des organisations syndicales, la Direction a balayé d'un trait nos revendications en alléguant que de toutes façons, il n'existait pas d'obligation pour l'employeur de fournir des places de parking. Cette réponse laisse pantois pour qui connaît le site Turgot : les possibilités de stationner à proximité sont limitées, et les transports publics du bassin lédonien permettent difficilement de se passer d'un véhicule individuel. Mais au fait, à la direction, il n'y a pas de places réservées ? La lutte des classes, même dans la lutte des places !



SOUVENIRS SOUVENIRS : SAINT CLAUDE FAIT CHOU BLANC

Devoir de mémoire, souci de véracité historique, la CGT fait un petit rappel de ce qui s'est passé dans le cadre de la démétropolisation.

Il y a un an, nous avons appris que 2 villes du département étaient candidates à l'implantation de nouveaux services sur leur territoire. Lons et Saint Claude souhaitaient participer au grand tirage de la DG.

Quelle différence sur les deux candidatures ? L'une était soutenue par la DDFIP39, l'autre non. L'une présentait un « dossier en béton » (dixit la DDFIP), l'autre non. L'une a demandé l'appui de la DDFIP, l'autre a présenté son dossier toute seule. Et quelle commune a donc « gagné » ?

Courant février 2020, directement dans la presse comme n'importe quel citoyen, ce qui montre une nouvelle foi le mépris de la centrale envers les corps intermédiaires et les agents, nous apprenions que Lons le Saunier avait été retenue par la DG pour y implanter un service déconcentré.

Celle qui n'était pas soutenue par la DDFIP, Lons le Saunier est donc la commune lauréate!!!

Véritable gifle à l'autorité du DDFIP, et au-delà, mépris total des territoires très excentrés de l'hexagone, cette décision marque un peu plus la prépondérance du pouvoir politique sur le pouvoir étatique et la place congrue qui nous reste, à nous agents et serveurs de l'État.

Robots/ le grand remplacement

C'est une actualité Ulysse du 17/03 qui laisse songeur : des assistants digitaux sont mis en place dans le réseau amende pour réaliser des tâches chronophages et répétitives auparavant réalisées par des agents.

Le discours bien rodé, déjà entendu par ailleurs, est que les services pourront se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Sans blague !

Combien de fois a-t-on entendu la même rengaine.

Dans les SIE, la mise en place de Surveillance Relance avait déjà donné lieu à une telle communication.

En lieu et place d'une telle valorisation du travail des agents, ce sont bien des fusions massives qui ont été mises en place par la suite, le réseau et le nombre d'agents ayant été drastiquement réduit.

Les robots mis en place dans notre réseau permettront sans aucun doute de justifier de futures suppressions de postes dans le réseau amende, et portent ainsi atteinte à la première loi de la robotique d'Asimov en obscurcissant un peu plus l'avenir des fonctionnaires.



LA PAROLE AUX SYNDIQUES : L'ANTRE DU POÈTE

Cette organisation sera notre tombeau !

Où service public partira en lambeaux,

Leur raison funèbre est simple : NRP

Car oui, c'est bien vrai, Nous Reposerons en Paix !

NRP : ouf, l'honneur est sauf, le plus gros souci a été réglé. Après s'être bien tardivement rendu compte du caractère malheureux de l'acronyme des Maisons France Service (MFS - et mes fesses ... dans le genre on améliore le service rendu au public, mais bien sûr et mon cul c'est du poulet...), le gouvernement a sagement opté pour la nouvelle dénomination Espace France Service ou EFS.

On a eu chaud !

Ah, zut, le gouvernement semble ignorer que le sigle est déjà pris puisque c'est celui de l'Établissement Français du Sang (une recherche Google aurait pourtant suffi...) finalement c'est assez raccord, après le scandale du sang contaminé, ce sera celui du service public des finances qu'on t'a miné !

Ne dites plus « mais que fait la CGT », faites là, syndiquez vous **SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT, ÊTRE A LA CGT, C'EST UN + !**

Voter CGT, c'est déjà agir. Mais se syndiquer, c'est renforcer la CGT, la rendre plus offensive, plus efficace, plus présente, plus rassembleuse.

Site local : www.financespubliques.cgt.fr/39/



VACCINATION ET ASA PETITES MAIS IMPORTANTES PRÉCISIONS

Le 12/03/2021, la DDFIP nous a informé sur la possibilité d'obtenir une autorisation d'absence exceptionnelle pour les agents amenés à s'absenter sur le temps de travail pour se faire vacciner.

Il est indiqué que « l'agent devra fournir un document attestant de la date et l'heure du rendez-vous de vaccination contre la COVID ». Les plus aguerris d'entre nous ont pu dès lors se poser la question légitime d'un fichage vaccinal.

Précision utile : dans le mail envoyé par RH1A le 11/03, il est indiqué que « à défaut de document officiel, une attestation écrite de l'agent sera acceptée ».

Le 15/03, RH1A précise que « la vaccination étant une démarche personnelle qui n'a pas à être connue de l'employeur, vous voudrez bien accorder cette autorisation d'absence d'une demi-journée sur le fondement d'une déclaration écrite sur l'honneur dans laquelle l'agent précise qu'il a eu une consultation auprès d'un professionnel de santé sans précision du motif de cette consultation.

Par ailleurs, afin d'éviter que le type d'autorisation d'absence renseigné dans SIRHIUS permette de déduire le statut vaccinal de l'agent, il vous est demandé d'utiliser le code d'absence « Divers » en lieu et place du code « CA030 ».

Ces éléments de RH1A n'ayant pas été porté à la connaissance des agents du Jura, la CGT a le plaisir de porter cette parole rassurante sur le plan de la protection des données médicales.



Adresse mail :

cgt.ddfip39@dgifp.finances.gouv.fr

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet

Inscription gratuite à notre liste de diffusion sur simple demande